RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi

SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SESSION DE L’ASSEMBLEE MONDIALE

DECLARATION DU SENEGAL

Agenda 18.11	**Prévention de l’exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PRSEAH)**
Documents	**A79/5**
Action attendue	Prendre note du rapport et à fournir des orientations sur les questions suivantes : • Quel est le type de soutien que les États Membres nécessiteraient du Secrétariat pour faciliter et accélérer l’adoption et la mise en oeuvre opérationnelle du cadre de responsabilisation volontaire relatif aux opérations conjointes menées par l’OMS et les autorités nationales ? • Sachant que le financement de l’action humanitaire et du développement se fait plus rare, existe-t-il des approches clés que l’OMS devrait adopter dans le cadre de ses efforts destinés à prévenir et à combattre l’inconduite sexuelle dans les contextes d’aide au développement et/ou de crise humanitaire ?
Time	3 mn
Commission	A

Monsieur le Président,

Distingués Délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur **le «Prévention de l’exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (PRSEAH)** faite par le Kenya au nom du Groupe africain

Le Sénégal salue les efforts continus de l'OMS pour renforcer les mécanismes de prévention et de réponse à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels, et réaffirme son engagement en faveur de la politique de tolérance zéro, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la Santé.

Le Sénégal souligne l'importance stratégique du cadre de responsabilisation volontaire relatif aux opérations conjointes OMS-autorités nationales et insiste sur la nécessité d'un appui renforcé du Secrétariat pour en faciliter l'adoption. Cet appui devrait inclure des orientations opérationnelles claires, un renforcement des capacités nationales et un accompagnement technique pour la mise en place de mécanismes de signalement sûrs, confidentiels et accessibles.

Au plan national, le Sénégal a mis en œuvre un Plan d'action pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains, ayant permis l'instauration d'un cadre institutionnel multisectoriel, le renforcement du dispositif juridique et le développement de centres régionaux de prise en charge intégrée des survivant-e-s.

Dans le secteur de la santé, le MSHP a adopté un Plan d'action VBG/EAS/HS 2021-2025, avec des réalisations majeures notamment l’élaboration et diffusion de codes de conduite individuel, collectif et managérial ; la mise en place de mécanismes régionaux de gestion des plaintes ; cartographie nationale des structures de prise en charge ; le renforcement des capacités et sensibilisation à la tolérance zéro ; la promotion d'une approche centrée sur les survivant-e-s ; développement de systèmes de collecte de données ; et le démarrage du dispositif de signalement au sein du MSHP.

Dans ce contexte de raréfaction des financements, le Sénégal exhorte l'OMS à privilégier des approches intégrées et fondées sur les risques, à renforcer la coordination inter-agences et à assurer l'appropriation nationale, afin de garantir des systèmes de santé sûrs et respectueux de la dignité humaine.

Le Sénégal demeure résolument engagé à consolider ces acquis, en étroite collaboration avec l'OMS et ses partenaires.

Le Sénégal prend note du rapport.

Je vous remercie de votre bien aimable attention.